#### Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 Février 2018

Présents : M.C. BAPTISTE - S. BONJEAN - C. CHEVALIER - A. DUBOIS - M. GOUEFFON - F. JOUANET - G. LELAY- D. MOUSSET - M. MUSSIER - D. PAQUERIAUD - M. SIMON - B. TRONCIN - D. VIZIER

Absents : Jean-Michel LAROCHE (procuration à Céline CHEVALIER) - Jérôme PERICHON

Secrétaire de séance : Marie Claude BAPTISTE

# Ordre du jour:

# ♦ Validation du CCAB :

Dans le cadre de l'élaboration du contrat communal d'aménagement de bourg, une étude a été réalisée par le bureau d'études Réalités. Cette étude a permis d'établir une programmation des interventions entre 2018 et 2020.

En 2018 : mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics rue Jules Ferry et rue André Favier. Mise en place d'une SIL (signalisation d'information locale) suite à une étude menée en concertation avec les commerçants et artisans. Montant estimé des travaux : 101 815 € HT. En 2019 : aménagement abords RN7 entre la route de Neuilly et l'Impasse George Sand, entre la Mairie et l'entrée Sud - aménagement parking gare sur la RD 300. Montant estimé des travaux : 237 290 € HT.

<u>En 2020</u>: Réfection rue de la Gare, rue Marcellin Desboutins, rue du Chemin de Fer. Aménagements abords RN7 entre la rue du Chemin de Fer et la rue Jules Ferry, entre la rue Jules Ferry et l'ancienne poste, entre l'ancienne poste et l'Impasse du Pont. <u>Montant estimé des travaux : 461 525 € HT.</u>

Il est proposé d'approuver l'estimation du bureau d'études et de solliciter l'élaboration d'un contrat d'aménagement de bourg sur les années 2018/2020.

Danièle MOUSSET s'interroge sur le montage du projet pour les années 2018, 2019 et 2020. Considérant que les études feront l'objet d'un marché de maitrise d'œuvre avec une tranche ferme et des tranches conditionnelles pour tenir compte du financement pluriannuel, chaque tranche doit être fonctionnelle et pouvoir être utilisée indépendamment de la réalisation de l'autre. Or le montage présenté indique que les études de conception de l'ensemble du projet sont en tranche ferme et que seules la part des études relatives à la réalisation des travaux est indiquée au droit de chacune des tranches concernées. Ce découpage ne semble pas conforme aux exigences liées à la bonne utilisation des deniers publics, dans l'hypothèse où les tranches conditionnelles ne seraient pas affermies, les études y afférents auront été payées sans pouvoir être menées à leur terme.

De plus l'estimation financière des études lui apparait discutable dans la mesure où elle ne représente que 3 % environ du montant des travaux, ce qui semble bien faible eu égard aux prestations attendues à ce titre. Elle propose que ces éléments, bien que ne faisant pas obstacle à la demande de subventions, donne lieu à une analyse plus fine pour la poursuite de l'étude. Le Maire entend ses remarques mais précise que l'on valide une étude. Ses observations seront prises en compte dans la programmation des travaux quand la maîtrise d'œuvre sera choisie.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

# Demandes de subventions :

\* CCAB : une demande de subvention peut être demandée auprès des organismes suivants : Conseil Départemental (30 % du HT)

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

\* Local pétanque : Il est envisagé l'agrandissement du local de la pétanque pour un montant total estimé à 80 000 € HT. Une subvention peut être attribuée par le Conseil Départemental au taux de 30 %. Une demande sera également déposée auprès de l'Etat et du Conseil Régional.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

\* Travaux de voirie : Des travaux de voirie (Fougerolles, Bellevue, Mercy, Tout Vent, les Privaux) sont prévus pour un montant TTC de 59 200,76 € et également un programme en commun avec la commune de Neuilly concernant les chemins des Pousserons et du Sorbier pour un montant de 60 992,55 €. Ils peuvent être subventionnés à 30 % par le Conseil Départemental.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

# 🖔 Demande subvention DETR accessibilité Mairie - salle polyvalente (réactualisation) :

Le dossier de demande de subvention DETR pour l'accessibilité de la mairie et de la salle polyvalente déposé en 2017 n'ayant pas eu d'accord définitif, mais seulement une autorisation de commencer les travaux, il convient de déposer un nouveau dossier actualisé. Le montant des travaux est estimé à 12 816 € HT pour la salle polyvalente. Les travaux pour la mairie se sont élevés à 3 380 € HT.

La subvention DETR s'élève à 50 % du montant HT avec un coefficient de solidarité de 0,51.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

# ♦ Projet éolien :

La société Vents d'Oc a présenté un projet de parc éolien qui pourrait être installé sur les communes de Bessay et Saint Gérand de Vaux. Pour cela, elle doit réaliser des études de faisabilité technique et environnementales en vue de cette implantation. La société Vents d'oc sollicite l'approbation des communes pour la réalisation de son projet, leurs accords sur la zone d'implantation envisagée et l'autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisation nécessaires.

Guy LELAY estime que la règlementation des éoliennes à 500 m minimum des habitations n'est pas suffisante et que les promesses financières de la société paraissent trop belles! Il précise également que ce type de projet ne fait que diviser la population et qu'il pourrait nuire au développement de la ZAC. Danièle MOUSSET lui répond qu'il devrait donc être favorable à la ferme solaire en projet, puisque cette dernière ne comporte pas de nuisances et apporte des retombées financières importantes aussi pour la commune.

Pour: 13 Contre: 1 Abstention: 0

# Servicion transmission électronique délibérations :

La Préfecture nous a transmis une convention relative à la dématérialisation de l'envoi des actes à la Préfecture. Celle-ci doit être approuvée par le conseil municipal et signée par le Maire.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

\$\text{ Questions diverses}:

Michel SIMON informe le conseil que Marie-Thérèse BONHOMME souhaite se mettre en disponibilité pendant 1 an. Le secrétariat devra être réorganisé, son départ étant programmé le 28/04 avec le bénéfice de ses congés. Cependant, son poste n'est pas à pourvoir. Sylvie MICHEL viendra épauler Annie VALNAUD au 1<sup>er</sup> mars en complément de son mi-temps actuel aux TAP et à l'accueil de loisirs.

Michel SIMON déclare que les travaux de la Maison des Associations sont terminés après réparation de quelques malfaçons. Il faudra prévoir une inauguration officielle.

Martine GOUEFFON informe que notre village a reçu le 2ème prix départemental des villes et villages fleuris pour l'année 2017 dans la catégorie des villes de 1000 à 5000 habitants et précise que la commission « Bessay Couleurs » s'est réunie avec Ludo et Fabien pour mettre en place le fleurissement de notre village pour 2018. Elle fait le compte-rendu des deux conseils d'école et précise que les sanitaires de la cour de l'école seront entièrement rénovés par Fabien AMELINE pendant les vacances scolaires. Ludovic DESFARGES prépare des activités avec les enfants de l'école pendant la « semaine sans pesticides ».

Céline CHEVALIER indique que le CMJ a des projets à présenter sur panneaux et que plusieurs employés souhaitent refaire une formation aux premiers secours.

Danièle MOUSSET informe que les associations peuvent faire paraître des affiches de leurs manifestations sur le site Facebook de Bessay.

Arnaud DUBOIS informe que la commission « Communication » va se réunir bientôt pour la préparation du bulletin municipal. Des devis ont été demandés pour la refonte du site internet de la commune.

Sylvain BONJEAN demande si un passage piéton pourrait être prévu à proximité du stade.

Dominique VIZIER informe que le rapport de contrôle sanitaire, basé plus particulièrement sur l'hygiène, réalisé à la cantine scolaire s'avère très satisfaisant.

Michel MUSSIER a participé à l'assemblée générale des Pompiers et informe que Guillaume NEURY a été nommé Président. Il précise aussi qu'il a fait faire des devis pour l'entretien des trottoirs et que le parking de la salle polyvalente va être réaménagé.

Marie-Claude BAPTISTE informe qu'elle est entrée dans le bureau du Centre Social de Jaligny en remplacement de Dominique MARGELIDON qui a souhaité démissionner.

Marie-Claude BAPTISTE a participé à l'assemblée générale de la Sarbacane et annonce que l'association « Les Sabots Bessaytois » organise le dimanche 29 juillet prochain « Le Rallye des Moissons » aux Chaucroins.

La commission CCAS s'est réunie pour l'organisation du repas des aînés du 04 mars prochain.

Lors de la réunion du comité inter associatif, Michel SIMON a précisé que le courrier des associations restera à disposition de chaque président à la mairie.

Monsieur MOINARD fêtera ses 100 ans le 12 mai prochain. Une manifestation sera organisée avec les anciens combattants le 19 mai.

Monsieur LACHOUETTE souhaite toujours installer son « atelier motos » (environ 1000m²) sur la zone en face de la biscuiterie.

Une réunion est prévue le 16 février à 14h avec Ludovic DESFARGES et tous les conseillers qui seront disponibles pour faire le tour du bourg pour faire le point sur le fleurissement et mettre en place un plan de désherbage.

Jean-Michel LAROCHE a participé à l'assemblée générale des Archers. La séance a été levée à 21h40.